

Mon Dieu, après les JO, est-ce cette Assemblée-là qui va légiférer sur la mort administrée ?

Article rédigé par *Causeur*, le 08 août 2024

Source [Causeur] : Après la parenthèse olympique, le débat sur la légalisation de l'euthanasie reviendra sur le devant de la scène. Mais est-ce qu'on peut faire confiance aux élus actuels de l'Assemblée nationale, obsédés par des questions purement politiciennes d'alliances et de contre-alliances, pour délibérer et légiférer sur un tel sujet en toute sérénité? Tribune de Jean Lacau St Guily, médecin et cancérologue.

La dissolution de l'Assemblée nationale a brutalement interrompu le processus législatif sur la légalisation de la mort administrée sous les formes de l'euthanasie et du suicide assistée. L'Assemblée se cherche, les partis se cherchent, le gouvernement se cherche, le président se cherche, l'institution se cherche, le régime se cherche ; aucun ne sait que faire pour remettre le pays en marche, sauver son économie, sa sécurité, ses frontières. Ouuf il y a les vacances et les Jeux Olympiques qui font tout oublier pour une parenthèse enchantée : l'organisation est parfaite, le travail des champions français paye, il y a des perdants magnifiques et des gagnants de légende, les Français unis les soutiennent et se réjouissent, c'est un fonctionnement normal, c'est une espèce d'éphémère modèle français où les politiques, président en tête, viennent prendre la lumière. Là ils se trouvent.

Mais ce monde politique-là, passés les jeux olympiques et les vacances, a fait inscrire la loi sur la fin de vie pour qu'elle soit la première loi confiée à cette assemblée ; soumise identique à celle qui était en cours d'examen, après une discussion préalable purement formelle (mais cela ne semble plus devoir être un problème dans cette assemblée qui semble bien se nourrir d'injonctions contradictoires en ce qui concerne l'exercice démocratique) et rapidement menée, on revoterait en l'état les premiers articles précédemment votés, puis, à brides abattues, on irait jusqu'au bout de la loi autorisant l'euthanasie et le suicide assistée ; mais des simplifications sont aussi possibles : par exemple, sans reprendre les articles sur les soins palliatifs car objectivement trop coûteux et trop difficiles à mettre en œuvre, mais en libéralisant encore les conditions d'accès à la fin de vie administrée en faisant un copier-coller des demandes instantes des associations euthanasistes. Les jeux politiques des groupes les uns contre les autres, acceptant les collusions partisans quand elles arrangent, cherchant plus à détruire des adversaires qu'à réfléchir en responsables sur le Bien Commun, décidant ce qui est progressiste ou réactionnaire, parviendront probablement à faire passer n'importe quoi dans cette loi pour faire du tort à l'ennemi politique. On doute qu'il puisse être question de conscience, de réflexion, de temps long, de solidarité, de pacte entre forts et faibles, d'accompagnement, de don, de réciprocité, pourtant indispensables sur le sujet de la fin de vie. De la geste olympique, on ne retiendrait que la victoire des forts et l'on oublierait bien vite le soutien des forts à la fragilité des faibles que proclament pourtant magnifiquement les jeux paralympiques.

[Lire la suite](#)

